

Assurance bris de machines

Generali enrichit son offre « Generali Protection Risques Techniques », pour protéger les entreprises en cas de dommages et dysfonctionnements de leurs outils de production.

L'assurance « Generali Protection Risques Techniques » protège les professionnels contre trois types de risque : bris de machine, Tous Risques Montage-Essai (TRME), et installations de production d'énergies renouvelables.

Generali Protection Risques Techniques (GPRT) est une solution modulable spécialement conçue pour protéger les entreprises en cas de dysfonctionnements ou de dommages sur leurs machines de production, tant pendant leur exploitation que leur installation.

Fort de plus de 30 ans d'expérience dans la couverture des risques techniques des entreprises, Generali propose des solutions d'assurance permettant de **pallier des aléas rencontrés sur les outils de production** souvent complexes (défaillance technique, mauvaise manipulation...). Ces offres permettent de couvrir le matériel contre les dommages accidentels.

Les entreprises ont également la possibilité de bénéficier d'une **assurance modulable pour couvrir leurs installations de production d'énergies renouvelables**.

La solution d'assurance Generali Protection Risques Techniques couvre les trois offres suivantes :

- « **Bris de machine** » qui garantit le matériel contre les dommages matériels accidentels survenant en cours d'exploitation, applicable à quatre grandes catégories d'équipements : les matériels de production industriels et agricoles, le matériel informatique et bureautique et les matériel et engins de chantier en propriété et/ou en location courte durée. Des garanties supplémentaires sont disponibles en option, permettant notamment la prise en charge des frais de location d'un matériel de remplacement, pertes financières ou frais d'immobilisation...

Le plus : les matériels peuvent désormais être déclarés sur la base de la valeur neuve d'achat ou de la valeur d'occasion.

- « **Tous Risques Montage-Essai** » (TRME) offre une couverture en cas de dommages accidentels survenus sur un ou plusieurs matériels lors d'opérations ponctuelles d'installation. L'offre protège également l'installateur des matériels lors des opérations réalisées chez ses clients.

Le plus : Une solution couvrant le matériel pour l'ensemble des opérations, du transport aux essais de bon fonctionnement.

- « **Multirisques énergies renouvelables** » est destinée à couvrir les installations de production d'énergies renouvelables et à accompagner le fort développement des énergies vertes. Parmi les installations couvertes, les panneaux photovoltaïques (en toitures, ombrières ou au sol), les microcentrales hydroélectriques, les unités de méthanisation et les éoliennes terrestres qui pourront être assurés contre



les dommages matériels accidentels subis par les installations du fait de leur fonctionnement, de facteurs humains et de causes extérieures.

En option : des garanties pour couvrir notamment la perte d'exploitation et la responsabilité civile production d'énergie ou bien pour les unités de méthanisation la responsabilité civile en cas d'atteinte à l'environnement.

L'ensemble des offres GPRT de Generali sont accessibles à l'ensemble de ses partenaires au sein d'un nouvel univers digital de souscription simplifié.

Bernard Duterque, Directeur souscription des risques spécialisés chez Generali, déclare : « Avec l'évolution rapide des technologies et l'intégration croissante de machines complexes et d'outils de production d'énergie renouvelable, les entreprises font face à des défis sans précédent. Generali Protection Risques Techniques répond à ces enjeux en offrant une couverture complète et modulable, préservant la continuité de leurs activités et la protection de leurs investissements. Cette solution permet aux entreprises de se concentrer sur leur croissance et leur innovation, en toute sérénité. »

« Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

À PROPOS DE GENERALI FRANCE

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs et gestionnaire d'actifs de l'Hexagone avec un chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros en 2023 et propose à ses 8 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises, une offre complète de solutions d'assurances (santé, prévoyance, assistance, biens et responsabilité), d'épargne patrimoniale et de gestion d'actifs. Implanté en France depuis 1832, Generali France s'appuie sur le savoir-faire et l'expertise de ses 9 300 collaborateurs, agents généraux et salariés d'agences ainsi que de ses réseaux de courtiers et intermédiaires. Sa vision : être le partenaire de ses clients et de ses distributeurs tout au long de leur vie. Entreprise engagée, Generali France met la durabilité au cœur de sa stratégie avec pour ambition d'être un assureur, un investisseur, un distributeur, un employeur et un citoyen responsable, en particulier au travers de sa fondation The Human Safety Net.

Plus d'informations sur [generalifrance.fr](https://www.generalifrance.fr)
Suivez notre actualité sur [X](#)